



BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2020 - 2021

BO du 21 mai 2021

Sommaire

[Page 3](#) **AuRA France 2023 - New !**

[Page 4](#) **Administratif - New !**

[Page 5](#) **Sportif - R7 & R5 - New !**

[Page 6](#) **Sportif - Reprise - New !**

[Page 7](#) **Sportif - Reprise - New !**

[Page 8](#) **Sportif - Déclinaison des mesures sanitaires**

[Page 9](#) **Formation**

[Page 10](#) **Officiels - New !**

[Page 11](#) **Infos FFR - New !**

[Page 12](#) **Infos Ligue - New !**

[Page 13](#) **Au coeur des bassins - New !**

[Page 14](#) **Au coeur des bassins - New !**

[Page 15](#) **En direct des clubs - New !**

[Page 16](#) **En direct des clubs - New !**

[Page 17](#) **Infos Assos**

[Page 18](#) **MO Montbonnot - Le CD38 recrute - New !**

[Page 19](#) **Notre partenaire vous propose**



Pour ouvrir les liens contenus dans ce document dans un nouvel onglet, utilisez le clic droit de votre souris ;)



VOYAGE RUGBY

AGENCE DE VOYAGES EVENTS SPORTS TOURNOI DES 6 NATIONS 2022

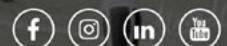
#EcosseFrance #GallesFrance #HorsXVdeFrance #VillageOfficiel

RÉSERVEZ MAINTENANT !

WWW.HEMISPHERES-VOYAGES.FR

04 38 37 22 22

Vol au départ de **Grenoble, Lyon, Valence** et toutes les grandes villes de France





RUGBY WORLD CUP FRANCE 2023

HÉRITAGE 2023

La Coupe du Monde de Rugby qui se déroulera en France en 2023, au-delà de l'évènement international qu'elle constitue, apporte l'opportunité de soutenir le Rugby localement, dans sa promotion, son développement, la formation de ses acteurs, son organisation et sa gestion.

Dans ce cadre le groupe de travail AuRA France 2023 souhaite définir et mettre en place un dispositif de concertation continue avec les clubs et parties prenantes du Rugby en Auvergne Rhône Alpes, pour alimenter et ajuster la réflexion stratégique, engager les parties prenantes et susciter l'adhésion.

L'objectif est d'associer l'ensemble des acteurs pour l'expression de leur point de vue et conviction s'agissant de l'opportunité que la Coupe du Monde France 2023 peut représenter pour nous accompagner, nous assister, nous soutenir dans nos missions localement au service du Rugby.

C'est pourquoi vous allez recevoir la semaine prochaine un sondage qui vous permettra d'exprimer votre vision de l'opportunité que représente la Coupe du Monde. Nous vous remercions dès à présent de votre collaboration.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX 2021 2022 - PUBLICATION DES TITRES II ET VI

Les Titres II : Gestion des associations et des membres de la F.F.R et VI : Dispositions financières, des Règlements Généraux de la saison 2021 2022, sont en ligne sur le site de la FFR : <https://www.ffr.fr/ffr/publications-officielles/reglements-generaux>



VOS MAISONS DE L'OVALIE SONT FERMÉES

LES SALARIÉS ADMINISTRATIFS SONT EN TÉLÉTRAVAIL

Une permanence téléphonique est assurée :

Chaponnay : 04 78 79 67 90

Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le mercredi)

Clermont Fd : 04 73 26 23 13

du mercredi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Guilherand Granges : 04 75 44 22 66

Lundi de 13h30 à 17h et mardi jeudi et vendredi de 9h à 12h

Montbonnot : 04 76 48 60 42

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 13h & de 14h à 17h

SEVEN

Entraînement de l'Only Seven's Team

L'équipe élite garçons de la Ligue AuRA

Samedi 29 mai de 9h30 à 16h sur le terrain du Club de St Priest



Tous les joueurs intéressés sont les bienvenus ! Contactez François au 06 73 51 49 72 pour plus de détails. En raison des restrictions sanitaires le déjeuner sera tiré du sac.

François SCHMITT, entraîneur & manager de l'équipe :

"Si vous êtes en manque de ballon venez ! Si vous voulez de l'espace pour vos crochets dévastateurs venez ! Si « destructeur » est votre surnom venez ! Si vous voulez du spectacle, des palpitations venez ! Venez, plaisir garanti !"

RUGBY À 5

Les dernières informations sur le rugby à 5 sont dans la newsletter du 17 mai : [Télécharger la newsletter](#) ✨

Pour vous inscrire à la newsletter du rugby à 5 cliquez [ICI](#) ✨



RUGBY
5

ANNUAIRE SAISON 2020/2021

SPORTIF

REPRISE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les documents suivants ont pour objet de vous donner le cadre général et synthétique pour la reprise progressive de l'accueil du public en période de crise sanitaire.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité



Fiche pratique
pour un retour encadré
du public dans
les enceintes sportives



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité



Protocole sanitaire de
reprise des activités
physiques et sportives

Critères de reprise	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Date d'enclenchement des différentes phases	19 mai – 9 juin	9 juin – 30 juin	À partir du 30 juin
Plafonds de Jauges autorisés (système par paliers) Établissement Type PA (hors personnel accrédité)	Jauge : 35 % de l'effectif ERP et plafond de 1 000 personnes	Jauge : 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes	Jauge : 100 % de l'effectif ERP
Plafonds de Jauges autorisés (système par paliers) Établissement Type X (hors personnel accrédité)	35 % de l'effectif ERP et plafond de 800 personnes	65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes	100 % de l'effectif ERP
Sectorisation éventuelle Établissements Type PA et X	Possibilité d'apprécier le plafond ci-dessus au niveau de chacun des secteurs totalement étanches de l'ERP, lorsque la configuration des enceintes le permet au niveau de chaque ERP déclaré sur un même site	Possibilité d'apprécier le plafond ci-dessus au niveau de chacun des secteurs totalement étanches de l'ERP, lorsque la configuration des enceintes le permet au niveau de chaque ERP déclaré sur un même site	/
Implantation et mesures à respecter systématiquement	1 rangée sur 2 occupée, 2 sièges libres entre chaque personne ou groupe de personnes (6 pax)	1 siège libre entre chaque personne ou groupe de personnes (10 pax max) Utilisation du Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes	Disposition normale du public Possibilité pour le Préfet de restreindre la jauge en fonction des conditions sanitaires du département et de la configuration des enceintes Utilisation du Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes
Couvre-feu	21h00	23h00	/
Hospitalités (selon calendrier secteur de la restauration)	Respect du protocole HCR avec hospitalités en extérieur uniquement	Respect du protocole HCR et ouverture des hospitalités en intérieur	Respect du protocole HCR

	Phase 2 : 19 MAI	Phase 3 : 9 JUIN	Phase 4 : 30 JUIN
<p>Compétition sportive de plein air sur l'espace public (surf, courses de voile, motonautisme, marathons, trails, courses cyclistes...).</p> <p>Les spectateurs sont accueillis dans des zones d'arrivée et de départ précisément délimitées selon les modalités définies dans le tableau ci-contre. Ces zones sont regardées comme des ERP PA éphémères.</p> <p>Protocole sanitaires adaptés lors de chacune des phases et selon les publics (amateurs ou professionnels).</p>	<p>Pratiquants sportifs de haut niveau/professionnel : sans restrictions.</p>	<p>Pratiquants sportifs de haut niveau/professionnel : sans restrictions</p>	<p>Pratiquants sportifs de haut niveau/professionnel : sans restrictions</p>
	<p>Pratiquants amateurs : Compétitions des mineurs et majeurs (sans contacts) autorisées dans la limite de 50 participants (en simultané ou par épreuve).</p>	<p>Pratiquants amateurs : Compétitions autorisées pour tous les publics et tous les types de sports dans la limite de 500 participants (en simultané ou par épreuve).</p>	<p>Pratiquants amateurs : Compétitions autorisées pour tous les publics dans la limite de 2 500 participants (en simultané ou par épreuve).</p>
	<p>Spectateur debout : Non autorisés (en zone arrivée et départ et point d'intérêt. Ex : virage col).</p>	<p>Spectateur debout : Non autorisés (en zone arrivée et départ et point d'intérêt. Ex : virage col)</p>	<p>Spectateur debout : 4 m² par spectateur, jauge définie par le préfet en fonction des circonstances locales.</p>
	<p>Spectateur assis : jauge de 35 % de l'effectif ERP et plafond de 1 000 personnes.¹</p> <p>Respecter un siège de distance entre 2 personnes en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer familial ou groupe ayant réservé ensemble ou se présentant ensemble).</p>	<p>Spectateur assis : jauge 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes.</p> <p>Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.</p> <p>Respecter un siège de distance entre 2 personnes en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer familial ou groupe ayant réservé ensemble ou se présentant ensemble).</p>	<p>Spectateur assis : jauge définie par le préfet en fonction des circonstances locales et des mesures barrières.</p> <p>Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.</p> <p>Respecter un siège de distance entre 2 personnes en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer familial ou groupe ayant réservé ensemble ou se présentant ensemble).</p>
	<p>Alignement de la consommation de nourriture et boissons sur le protocole HCR (Hôtels-Cafés-Restaurants).</p>	<p>Alignement de la consommation de nourriture et boissons sur le protocole HCR (Hôtels-Cafés-Restaurants).</p>	
<p>Sur le parcours application de la règle de droit commun concernant les regroupements de personnes (10 personnes)</p>	<p>Sur le parcours application de la règle de droit commun concernant les regroupements de personnes (10 personnes).</p>	<p>Sur le parcours application de la règle de droit commun concernant les regroupements de personne (plus de limitations).</p>	

	Phase 2 : 19 MAI	Phase 3 : 9 JUIN	Phase 4 : 30 JUIN
Pratique sportive en extérieur (hors compétitions)	Groupe de 10 personnes, sports sans contacts uniquement.	Groupe de 25 personnes et reprise des sports avec contacts.	Plus de limitations.
Type PA (plein Air) : établissements de plein air (stades, hippodromes, piscines plein air, arènes...)	<p>Pour pratiquants : publics prioritaires sans restriction de pratiques et uniquement sports sans contacts pour le reste du public².</p> <p>Pour spectateurs : jauge de 35 % de l'effectif ERP et plafond de 1 000 personnes.</p> <p>Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration</p>	<p>Pour pratiquants : sports avec contacts pour tous les publics</p> <p>Pour spectateurs : jauge de 65 % de l'effectif prévu par la réglementation incendie des ERP et plafond de 5 000 personnes.</p> <p>Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.</p> <p>Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration</p>	<p>Pour pratiquants : sports avec contacts pour tous les publics</p> <p>Pour spectateurs : Application de 100 % de la jauge prévue par la réglementation ERP et des mesures barrières.</p> <p>Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.</p> <p>Plafond en fonction des circonstances locales ?</p>
Type X : établissements sportifs couverts (piscines couvertes, salles de sport, sport indoor)	<p>Pour pratiquants : ouverture pour les publics prioritaires³ sans restriction (y compris mineurs en scolaire, en périscolaire et activités extrascolaires).</p> <p>Pour spectateurs : avec jauge de 35 % de l'effectif ERP et plafond de 800 personnes. Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.</p>	<p>Pour pratiquants : sports sans contacts autorisés pour le public non prioritaire avec jauge de 50 % de l'effectif ERP.</p> <p>Pour spectateurs : avec jauge de 65 % de l'effectif ERP et plafond de 5 000 personnes. Règles définies pour les HCR pour l'activité de restauration.</p> <p>Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.</p>	<p>Pour pratiquants : sports avec contacts autorisés pour les publics non prioritaires</p> <p>Pour spectateurs : Application de 100 % de la jauge prévue par la réglementation incendie des ERP et des mesures barrières.</p> <p>Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.</p> <p>Plafond en fonction des circonstances locales ?</p>

2. Au sens de l'article 42 du décret du 29 octobre 2020 dans sa rédaction antérieure au décret modificatif du 2 avril 2021 : sportifs de haut niveau, professionnels, personnes disposant d'une prescription médicale, les formations continues ou entraînements nécessaire au maintien d'une compétence professionnelle, activités physiques et sportives des groupes périscolaires, activités physiques et sportives à destination exclusive des mineurs, les activités physiques et sportives des majeurs sauf sports collectifs et de combat.

3. Au sens de l'article 42 du décret du 29 octobre 2020 dans sa rédaction antérieure au décret modificatif du 2 avril 2021 : sportifs de haut niveau, professionnels, personnes disposant d'une prescription médicale, les formations continues ou entraînements nécessaire au maintien d'une compétence professionnelle, groupes scolaires, activités sportives participant à la formation universitaire et professionnelle.

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
PUBLICS PRIORITAIRES			
<ul style="list-style-type: none"> • Mineurs Scolaire & périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
<ul style="list-style-type: none"> • Sportifs de haut niveau et professionnels • Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement • Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) • Formation professionnelle et universitaire 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
MAJEURS			
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique individuelle 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
COMPÉTITIONS			
<ul style="list-style-type: none"> • Haut niveau et professionnel • Amateurs Mineurs 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
<ul style="list-style-type: none"> • Majeurs (hors publics prioritaires) 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : Interdit 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : jauge à 50% de la capacité 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
SPECTATEURS			
<ul style="list-style-type: none"> • Espace public 	<ul style="list-style-type: none"> - Rassemblement 10 personnes maximum 	<ul style="list-style-type: none"> - Rassemblement 10 personnes maximum 	<ul style="list-style-type: none"> - Règle en vigueur dans l'espace public à date
<ul style="list-style-type: none"> • Equipement extérieur ou ERP de plein air éphémère 	<ul style="list-style-type: none"> - Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
<ul style="list-style-type: none"> • Equipement intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
VESTIAIRES COLLECTIFS			
	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines
RESTAURATION, BUVETTE			
	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole HCR applicable 	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole HCR applicable 	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole HCR applicable

FORMATION

NEW !

Formation Entraînement Haute Intensité

La Ligue AuRA vous propose une nouvelle formation professionnalisante pour cette saison 2020/2021

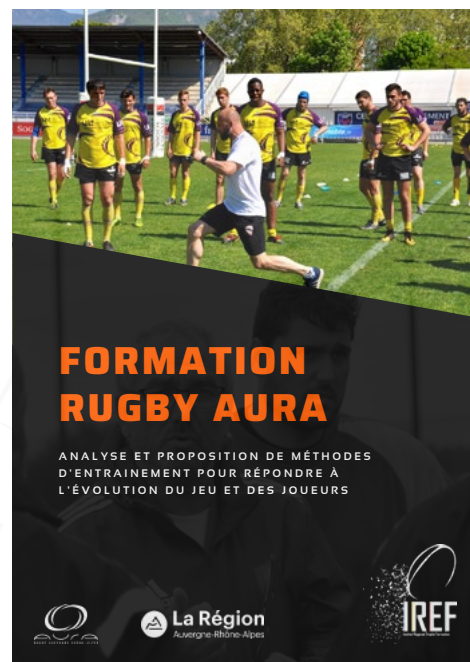
Retrouvez les dates, le programme sur la plaquette téléchargeable ci-contre !

Vous souhaitez vous inscrire ?

Contactez directement :

Eric LEMAIRE - eric.lemaire@ligueaura-ffr.fr - responsable administratif

Fred POURCEL - frederic.pourcel@ligueaura-ffr.fr - responsable pédagogique.



CQP TECHNICIEN RUGBY XV 2021-2022

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification.

Le « Technicien sportif de Rugby à XV » est la personne qui encadre en autonomie des séances d'entraînement en rugby à XV des catégories jeunes moins de 16 ans (entre 14 et 16 ans) moins de 19 ans (entre 16 et 18 ans) et des collectifs séniors (plus de 18 ans) pour les compétitions de niveau Fédérale 2 et 3 (organisation fédérale).

Dates de la formation :

La formation est organisée de septembre 2021 à septembre 2022

Les épreuves de sélection des candidats :

- Le 10 septembre à CLERMONT-FERRAND
- Le 11 septembre 2021 à CHAPONNAY

Le positionnement sera effectué :

- Les 13 et 14 septembre 2021 à CHAPONNAY
- Les 13 et 14 octobre 2021 à CLERMONT FERRAND

Le présentiel se compose en 25 journées de formation dont 5 à distance (date susceptible d'être modifiée en fonction des mesures gouvernementales)

**Toutes les infos
en cliquant ICI**



BULLETIN DES OFFICIELS DE MATCHS

Retrouvez chaque semaine le bulletin d'informations des officiels de match de la Ligue AuRA avec les désignations des officiels de match de la Ligue AuRA, des reportages sur la vie des officiels de match, des informations de la FFR et de la Direction Nationale de l'Arbitrage, etc ...

Le dernier bulletin mis en ligne est le :

[38. Bulletin n°38 du 20 mai 2021](#)



Tous les bulletins sont disponibles sur le site de la Ligue. Pour y accéder : <https://ligueaura.ffr.fr/s-engager/arbitrer/bulletin-offdematch>



La Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes (AuRA) compte 4 Académies de l'Arbitrage sur son territoire.

Celles-ci sont situées à :

- Clermont Ferrand
- Grenoble
- Lyon
- Oyonnax

Ces académies réservent des places pour les élèves de seconde, première ou terminale, désireux de tenter une expérience dans le milieu de l'arbitrage. La date **limite de réception des candidatures est fixée au 30 Avril**. Cette expérience sera renouvelée en Septembre 2021 et peut te permettre de poursuivre tes études dans une structure fédérale qui te fera découvrir l'arbitrage, tout en continuant à jouer dans ton club, mais en respectant obligatoirement la Charte de l'Arbitrage en dirigeant, au minimum, le nombre de rencontres imposées.

Si tu es intéressé pour intégrer l'une de ces académies, sur des postes réservés à l'arbitrage, tu peux contacter Valentin Ripard :

academie.aurarugby@gmail.com

0687369104

Je reste bien entendu à ta disposition pour tout renseignement complémentaire pour te permettre de poursuivre tes études dans une structure fédérale de qualité, en continuant à jouer et en découvrant les joies de l'arbitrage.

Laurent Delorme
l.delorme@cpro.fr

COMMUNICATION OFFICIELLE FFR

- [XVFM TOURNEE-ETE-AUSTRALIE JUILLET21 06.05.21](#)
- [FFR REPRISE ACTIVITE RUGBY](#)
- [T6N22 - OUVERTURE BILLETTERIE - 10 05 21](#)
- [FFR x EDEN PARK RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT - 11 05 21](#)



3ème édition du Programme de Soutien au Rugby Amateur

Pour la 3ème saison consécutive, la FFR et son équipementier le coq sportif s'associent dans le cadre du Programme de Soutien au Rugby Amateur pour offrir un jeu de 23 maillots aux clubs éligibles.

Cette année, le critère d'éligibilité est le suivant : compter au moins 1 licenciée joueuse parmi ses effectifs au 1er décembre 2020.

Chaque club concerné a reçu un mail avec ses identifiants ainsi que son mot de passe pour se connecter à la plateforme et entamer la création de son jeu de maillots. Un tutoriel est à disposition pour les accompagner dans leurs démarches – vous trouverez ce dernier en pièce-jointe, ainsi que la liste des clubs éligibles rattachés à votre ligue.

Veuillez noter les dates clés de l'opération :

- 8 AVRIL 2021 : Ouverture de la plateforme
- 2 JUIN 2021 : Date avant laquelle les clubs doivent demander leur BAT
- 30 JUIN 2021 : Date avant laquelle les clubs doivent finaliser leur commande (validation du BAT, des tailles et numéros)
- 30 NOVEMBRE 2021 : Date jusqu'à laquelle s'effectueront les livraisons chez le distributeur choisi par le club

[Tutoriel clubs](#)

[Clubs éligibles Ligue AuRA](#)



Reprise de l'activité rugby : le retour des contacts !



Depuis le mercredi 19 mai, les contacts peuvent reprendre à l'entraînement ! Afin d'assurer une reprise en toute sécurité, la FFR propose à tous des thématiques à aborder lors des quatre semaines de reprise du contact.

[En savoir plus](#)

INFOS LIGUE



Bureau Directeur Ligue

Mardi 1er juin à 19h

Visio conférence

Comité Directeur Ligue

Samedi 19 juin à 10h

à Clermont Fd

Assemblée Générale Ligue

Samedi 10 juillet à partir de 10h

à Charlieu



STAGE CENTRE DE SUIVI 8/9 MAI 2021 CREPS VICHY

Le week end des 8 et 9 mai ce sont 40 garçons et 20 filles de M15A qui se sont retrouvés à Vichy sur le centre de suivi. Au programme : travail sur le jeu au poste, sur le jeu des lignes arrières et des avants, gestion des contacts.



1h 4 min

LIRE ►

#01 - Cédric Chaubeau - On évoluait dans la boue, on avait le droit de se salir, les souvenirs fabuleux de l'école de rugby

[Ecole de Rugby](#)

Sports

CARNET NOIR

Jean DE GREGORIO,

la figure emblématique du FC GRENOBLE des années 50 et 60, victime d'un accident de la circulation est décédé ce week-end et laisse tous les amoureux de notre sport, une nouvelle fois, dans la peine.

International à 22 reprises, il participe entre autre à la tournée de l'équipe de France en 1958 victorieuse en Afrique du Sud.

Aux côtés des Michel CRAUSTE, Pierre ALBALADEJO, des frères BONIFACE, mais aussi Amédée DOMENECH et Alfred ROQUES, avec qui il a souvent formé une première ligne redoutable, il remporte trois victoires d'affilée au Tournoi des Cinq Nations en 1960, 1961 et 1962.

Côté Championnat de France il participe à 2 demi-finales ; une en 1954 où il porte les couleurs de ROMANS (l'adversaire était son futur club le FC GRENOBLE, champion de France cette année-là), l'autre en 1956 ce coup-ci sous les couleurs Rouge et Bleu.

Durant plus de de 30 ans Jean DE GREGORIO a tenu le "Café de Londres", haut lieu des troisièmes mi-temps et où tous le Rugby Alpin venait boire les paroles du « nine » ...

A sa famille, à ses proches la Ligue AuRA adresse ses sincères condoléances.

La Ligue AuRA a la tristesse de vous faire part de la disparition de

Michel et Maria BENAY,

Michel, ayant débuté très tôt le rugby à l'Ecole Pillet-Will, a connu tous les niveaux des Minimes aux Seniors à l'US Montmélian Rugby pour terminer sa carrière de joueur en 1992 après avoir été Champion de France Fédérale B en 1982. Il a par la suite entraîné les équipes Cadets, Crabos puis Séniors.

A leur famille, à leurs proches, à leur club, la Ligue AuRA adresse ses sincères condoléances.

La Ligue AuRA a la tristesse de vous faire part de la disparition de

Marcel NOVEL,

Après avoir commencé le rugby à Albertville, il intègre l'US Montmélian Rugby en 1954 où il retrouve son frère Frédéric. Il contribue à l'ascension régulière du Club jusqu'au niveau fédéral. Puis il a en charge les équipes de jeunes en leur communiquant son enthousiasme, sa passion et son efficacité dans le jeu. Ses fils Thierry, Eric et Patrice, ainsi que son petit-fils Lucas ont continué dans le même esprit au sein du Club. Marcel était titulaire de la Médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

La Ligue AuRA adresse ses sincères condoléances à sa famille, ses proches et son club.

AU COEUR DES BASSINS

BASSIN 2 LIMAGNE VOLCANS

Anthony CROUCHET, CTC, était à l'AL Cisternes la Foret samedi 15 mai pour la visite de contrôle du Label 1 étoile avec (de gauche à droite sur photo de groupe) Geoffrey Barra (président), Nathalie Tixier (conseillère municipale à Cisternes), Cédric Brechard (resp EDR), Martine Barrier (Maire de Cisternes), Karine Coste (élu CD63 en charge des EDR), Xavier Rance (éducateur EDR).

La structuration de l'école de rugby est prioritaire pour ce club dynamique où il fait bon vivre.



BASSIN 1 BOURBONNAIS

Sous la pluie mais avec une belle motivation les jeunes du RC LAPALISSE ont profité de la venue du CTC Gregory Besombes pour travailler avec Jérôme et Michael dans le cadre de leur diplôme d'éducateur.



RUGBY CLUB DE FILLIERE

Journée découverte réussie pour le RC La Fillière en Haute Savoie.



MONTBRISON RUGBY CLUB

Première labellisation pour le MONTBRISON RUGBY CLUB !



AU COEUR DES BASSINS

BASSIN 5 LIMAGNE FOREZ - DEMARAGE D'UNE SECTION RUGBY ADAPTÉ À LEZOUX

Mercredi 12 mai a eu lieu le 1er entrainement de la section Rugby adapté au Rugby Club Lezovien (63).

19 jeunes âgés de 9 et 20 ans étaient présents avec le staff et les éducateurs de l'IME de Chaudier.

Le club remercie tous ceux qui ont apporté leur soutien ainsi que l'équipe féminine de L'ASM Romagnat qui, via les 2 marraines de cette nouvelle équipe Ophélie Gincourt et Alexia Monnet, ont, à leur initiative, organisé une collecte de crampons pour ces jeunes.



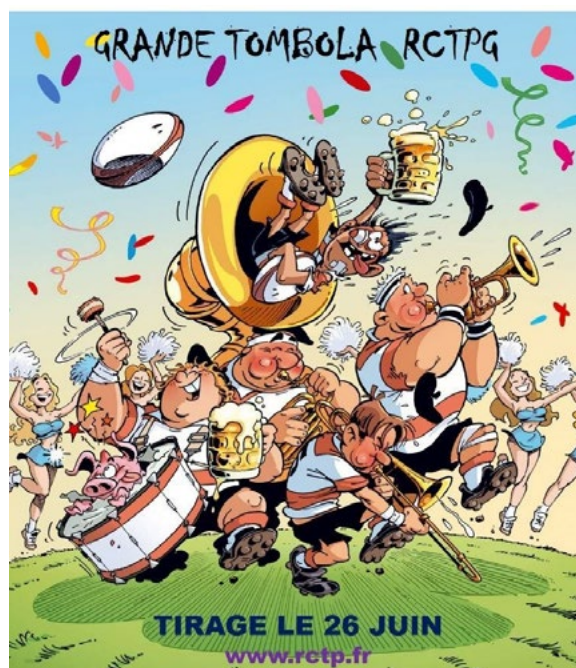
EN DIRECT DES CLUBS

Solidarité Rugby Amateur

Le RCTPG a lancé, mi-janvier, une opération afin de récolter des maillots de joueurs et de club. L'opération est entrée dans sa seconde phase avec le lancement de sa vente aux enchères ainsi que par une grande tombola. Les profits de cette opération seront entièrement reversés à l'EDR du RCTPG et à deux associations autour du handicapé et des enfants à savoir le Rugby Quad Grenoble et ODP (Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France).

La récolte a été particulièrement prolifique avec les 14 maillots de Top14 et malheureusement que 15 pour la ProD2. Mais on se rattrape par de jolies pièces : maillot des Barbarians offert par Jean-Pierre Rives, maillot de George Gregan en direct d'Australie dédicacé, le maillot d'arbitre de Mr Rolland en direct d'Irlande ... pour un total de près de 80 maillots.

Toutes les informations pour participer à la vente aux enchères et à la tombola sur notre site www.rctp.fr.



SOLIDARITE RUGBY AMATEUR VENTE AUX ENCHERES

DEBUT 1 MAI



CLOTURE 4 JUIN



➤ INSCRIPTION
➤ DETAILS
➤ REGLEMENT

SUR LE SITE :

WWW.RCTP.FR

**22 MAILLOTS OFFERTS
PAR JOUEURS & CLUBS**

EN DIRECT DES CLUBS



Section Sportive Rugby LAPALISSE



La section sportive Rugby est implantée depuis 1982 au collège Lucien Colon de LAPALISSE. Cette section est une structure **mixte** officiellement reconnue et dépendante du Ministère de l'Éducation Nationale, dont le fonctionnement est confié au collège. Elle cohabite avec la section sportive football.

SECTION SPORTIVE LUCIEN COLON DE LAPALISSE

CONCOURS D'ENTREE : le 16 JUIN 2021 à Lapalisse

La section Sportive rugby du collège Lucien Colon de Lapalisse peut accueillir les enfants dès leur entrée en 6ème.

- Internat proposé
- DOUBLE PROJET : études / rugby

Si vous avez des licenciés intéressés, vous pouvez demander en urgence un dossier d'inscription directement au Principal du collège : 0030092j@ac-clermont.fr

PROJET EMD 2024



L'EMD RECRUTE SON MANAGER SPORTIF

Missions :

- Organisation générale de l'ensemble des catégories du club dans le respect des objectifs définis au préalable.
- Formation des éducateurs et développement des compétences de chacun
- Plan de formation des joueurs par catégorie
- Projet de jeu seniors à décliner dans un plan de formation catégorie par catégorie
- Assurer le suivi de l'entente avec les clubs partenaires et voisins
- Participer aux activités scolaires en lien avec les partenariats existants
- Participer aux activités du club et gérer les événements sportifs

Qualifications :

Titulaire d'un BPJEPS ou DEJEPS ou DESJEPS.
Vous disposez d'une expérience dans un poste ou une structure similaire

Type de contrat :

Contrat de 3 ans renouvelable en fonction des objectifs atteints.
Rdv annuel pour faire le point avec le comité directeur avec avis de la commission sportive

Rémunération :

Selon profil, expérience et niveau de compétence


Où candidater :

Par email : commissionsportemd@gmail.com

Date limite de candidature :

31 Mai 2021



Toutes les infos sur les aides et subventions sur le site de la Ligue :
<https://ligueaura.ffr.fr/gerer-club/gestion-licencies/subventions-et-aides> 



Ouverture officielle de la **campagne Emploi AGENCE NATIONALE DU SPORT 2021** !

Il appartient aux clubs et CD de procéder au dépôt de leur demande de subvention sur le Compte-Asso.

Toutes les informations à l'aide du lien suivant :

<https://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.govv.fr/spip.php?article1579> 

Attention, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 24 mai 2021 à minuit.

Avant le
24 mai



Les offres en AURA

- > Le CROS Auvergne-Rhône-Alpes cherche **un(e) Comptable polyvalent(e)** en CDI.
- > Le Département de l'Ain cherche **un(e) stagiaire** sur le label **Terre de Jeux 2024** pour 3 à 6 mois.

[En savoir plus](#) 

-MAISON DE L'OVALIE- MONTBONNOT



Comité de l'Isère Rugby

Maison du Rugby
150, allée du Pré de l'Eau
38330 Montbonnot Saint-Martin

Offre d'emploi de : **CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE**



Pour prise de poste rapide

RECRUTEMENT

Toutes les infos en cliquant [ICI](#)

Candidature (CV + LETTRE DE MOTIVATION) à adresser à l'Attention du Président du Comité Départemental de l'Isère de Rugby par mail à cd38rugby@orange.fr avant le 31/05/2021.



METTEZ LE XV DE FRANCE DANS VOTRE POCHE

CARTES COLLECTION XV DE FRANCE⁽¹⁾

UNE ASSURANCE REMBOURSEMENT

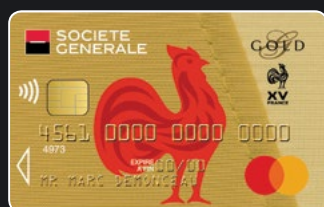
de votre licence rugby
en cas de coup dur⁽²⁾

25 % DE RÉDUCTION

sur la boutique en ligne
France Rugby⁽³⁾

DES PLACES À GAGNER TOUS LES MOIS

pour assister aux matchs
du XV de France



C'EST VOUS L'AVENIR



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(1) Le prix de l'option carte Collection XV de France (26 €/an - tarif au 01/07/2020) s'ajoute à la cotisation de votre carte. Voir Conditions Générales et les « Conditions appliquées aux opérations bancaires - Particuliers » disponibles en agence et sur le site particuliers.societegenerale.fr. (2) Dans la limite des dispositions contractuelles. Contrat d'assurance souscrit par Société Générale auprès d'Allianz IARD par l'intermédiaire de SPB. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Offre valable pour tout paiement avec la carte CB Mastercard ou CB Gold Mastercard XV de France, hors CD, DVD, livres, non cumulable avec toute autre promotion, dans la limite des stocks disponibles.

Société Générale - BDDF/CLI/DFC - Tour Granite 75886 Paris Cedex 18 - S.A. au capital de 1 066 714 367, 50 EUR - 552 120 222 RCS Paris. Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris. Crédit photo : Photographie © Les Initiés - Graphisme © Pitecao Studio - Réf. : (B) 144 741 - Juillet 2020